

Comment on fait des hommes

Autor(en): **Secretan, Ed.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

l'Agence de publicité : **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

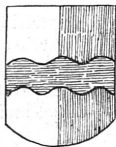
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES



Paudex. — Le « Conteur » a déjà donné les armes de cette commune en faisant remarquer le caractère antihéraldique et déféctueux de ces armoiries franchement laides. Ces armes figurent sculptées, sur le nouveau bâtiment scolaire de cette commune. Elles ont été heureusement modifiées de la manière suivante et consistent actuellement en un écu rouge avec bande horizontale blanche ondulée traversant l'écu dans son milieu, au-dessus se voit un coq « hardi » blanc. La bande ondulée représente la rivière la Paudèze, le coq est une allusion parlante au nom de Paudex, *pau* en patois veut dire coq. Enfin les couleurs adoptées rouge et blanc sont celles de l'Evêché de Lausanne dont Paudex faisait partie.



Villars-Tiercelin s'est donné en 1923 les armes suivantes: un écusson divisé verticalement en deux parties blanc et rouge qui sont les couleurs du chapitre de Lausanne dont Villars dépendait, une bande ondulée bleue traverse le champ ainsi formé. Cette bande ondulée représente la Mentue qui limite au sud.



Vaulion a un écusson blanc; sur la partie inférieure est un V rouge et dans la partie supérieure trois coeurs réunis par leurs pointes; un de ces coeurs est vert, un autre rouge et le troisième d'or. D'après l'ouvrage de MM. Dubois et Cornaz, sur les armoiries communales vaudoises on aurait là les couleurs de la République helvétique. On ne peut pas qualifier cet écusson de bel écu quoi qu'il ne soit pas antihéraldique; nous n'aimons pas beaucoup voir figurer des lettres dans les armoiries, c'est peu décoratif. On constate la présence des trois coeurs « appointés » sur plusieurs édifices et fontaines et sur une enseigne d'auberge, entr'autres. C'est une armoirie style « marque à feu ». On prétend que l'amour est une vertu des gens de Vaulion, de là les trois coeurs!



LO RAMOUNEU ET LO FRATÉ

QUAND bin étai ramouneu, Janeau à Derbon étai ion de stau coo que sant adi guié, adi dzoïao que dâi quinson. Quand l'ire aguelhi su son etsïla, dein lè tsemená, que fasai *crin crâ*, ein amont, ein avau, po dérotzi la soutse, on l'ouïssai que tsantave sa tsanson:

Tsemená! tsemená!

L'è Janeau que vo remesse.

Tsemená! tsemená!

Janeau va vo z'écovâ.

Crin, crin! crâ, crâ! crin, crâ!

On coup, ie passâve dévant la bouttequa âo fraté Pâirodzo, on farceu que n'ein valiâi pas doî. Ein lo guegneint passâ, Pâirodzo sè dit:

— Vaitcé Janeau à Derbon. Mè preingne que pu mè teni de lâi djuvi on tor.

Adan l'appelle Janeau et lâi dit de ramounâ sa tsemená.

Faut que vo diéssô que cliïa tsemená l'avâi reféte tandu lo tsautain qu'on lâi avâi rein refé de fû. N'avâi dan pas de la soutse po reimpliâ on get de mousselin. Janeau l'è-tot parâi montâ dedein et l'a fé état de grattâ, de grattâ, mâ rein ne vegnâi avau que dâo mortâ. Quand l'è redêcheindû, va vè Pâirodzo po sè fère payi et lâi dit dinse:

— L'è on franc.

— Quemet! on franc! que lâi fâ lo fraté. Tè laisso la soutse ein pâyemeint et te dusse itre bin conteint: *on moui quemet ein avâi.*

Lo ramouneu l'a bin vu que Pâirodzo s'étâi fôtu de li. L'a fé asseimblant de rire. Mâ sè desâi ein li-mimo:

— Pouéson de Pâirodzo! Atteind-tè pi! Serpeint.

Vait-cé quauque teimps aprî que Janeau, son etsïla et son racliet que passant ti lè trâi dévant la bouttequa âo fraté. Bete, lo racliet et l'etsïla dévant l'ottô et dit dinse à Pâirodzo:

— L'è demeindze l'abbâyi. Vo foudrà mè copâ on boclon lè cheveu!

Lo fraté preind lè tailleint et sè met à rongni à châ. L'è que l'âi avâi on momeint que s'étâi pas fé tondre. Et pu lâi avâi de la soutse parmi cliïâo cheveu et avoué la châ cein fasâi on mastic que copâve la molâie âi tailleint. Pas moïn de dhî iâdzo que lo fraté l'è z'a repassâ po pouâi arrevâ âo bet. Vo dio que l'a vu dâo payi.

Aprî cein l'a faliu lè rasâ. Onna barba de ramouneu ne vo dio que cein. Lo rajâo fasâi quasi atant de *crin crâ* que quand Janeau l'étâi dein sa tsemená avoué son racliet. Lo fraté n'a pas pu fini avoué lo mimo. L'a bo et bin faliu ein preindre on outro. Janeau s'è fé adan betâ pè lè djôte dâo venaignro et dâo *cheint bon* pè la tita. Aprî s'è décoféi avoué on panaman tot proupro dévant lo meryâa. Pâirodzo lâi fa adan:

— L'è trâi franc!

— Quemet! trâi franc! que repond Janeau. Vo laisso lè cheveu et lè pâi de barba ein pâyemeint: *on moui quemet ein avâi!*

Vo mè redâide oncora!

Pâirodzo l'a rizû, mâ dzauno.

On fin trâove adî on pllie fin.

Marc à Louis.

Comment on devient riche. — Ne me dites pas que vous avez fait fortune avec vos pâtés d'alouettes, sans y mettre autre chose que des alouettes... vous y mettiez bien un peu de viande de boucherie?

— Oh, peu de chose... par ci, par là un peu de cheval.

— Dites la vérité: vos pâtés, c'était tout du cheval?

— Mais non, je vous assure. Si vous voulez l'exacte vérité, c'était moitié, moitié: un cheval, une alouette, une alouette, un cheval...

Une bonne prière. — Un évêque se trouvant à table, voulut prendre un plat. Il se brûle les doigts et ne peut retenir un affreux juron.

L'un des convives sortit son calepin et se met à écrire.

— Qu'écrivez-vous là, lui demanda l'évêque.

— Eh parbleu. Je prends note, afin de me rappeler, de votre prière pour les brûlures.

COMMENT ON FAIT DES HOMMES



OUS nos journaux ont parlé du projet d'ériger, à Montbenon, un monument à feu le colonel Secretan, directeur de la *Gazette*. Nous ferons, sans doute, plaisir à plusieurs de nos lecteurs en publiant l'article ci-dessous, paru en 1902 dans la *Semaine littéraire*:

* * *

Mes souvenirs d'adolescence les plus nets se rapportent à la maison paternelle.

Elle était si vivante, si animée, si gaie, cette petite maison qu'à son retour au pays mon père avait construite à Beaulieu pour y loger sa nombreuse famille!

Il avait passé presque toute sa vie à l'étranger, à Stockholm pendant quelques années, puis, pendant trente-deux ans à La Haye, comme pasteur de l'Eglise wallonne. Il avait rencontré ma mère dans un presbytère d'Anvers; elle était Alsacienne, belle comme le jour, m'ont dit des amis qui l'avaient connue à cette époque. Mon père avait quarante ans quand, en 1837, il l'épousa; ma mère en avait dix-neuf; ils ont vécu ensemble pendant trente-huit années et eurent quinze enfants.

Quand, en 1861, mon père rentra dans le canton de Vaud, ce qui avait été le rêve de toute sa vie, car il ne voyait rien de beau au monde comme son pays et, dans son pays, sa ville de Lausanne, nous étions déjà une nombreuse famille. Elle s'accrut encore, en sorte que, au bout de quelques années, la maison se trouva trop petite pour tout ce monde. On se serra. Alors déjà la vie était chère à Lausanne et nous grandissions avec des appétits de louveteaux et des trous aux semelles de nos souliers et au fond de nos culottes plus souvent qu'il ne fallait. Mon père n'avait pas de fortune et sa pension n'allait pas dans les gros chiffres. Quand, à la fin du mois, les comptes des fournisseurs arrivaient, ma mère se lamentait; jamais on n'avait vu des enfants déchirer leurs habits et dévorer la nourriture comme les siens; une vraie calamité! Mon père la consolait de son mieux:

— J'aime mieux que mon argent aille chez le boulangier ou chez le cordonnier que chez le médecin ou chez l'apothicaire, avait-il coutume de dire. Ça nous encourageait. Il avait une confiance absolue dans la Providence, mon brave père, et contemplait le fond de sa bourse vide avec une sérénité de patriarche.

Néanmoins, il fallut aviser. Mes parents se décidèrent à prendre des pensionnaires, cette suprême ressource des ménages lausannois en pareille extrémité. C'était très bien, mais où les mettre? La maison était déjà pleine comme l'arche de Noé. On s'ingénia, on chercha et on s'avisait que, sous les tuiles, il y avait encore un peu d'espace libre. Quelques douzaines de briques placées de champ, quelques bouts de planches, un peu de mortier et de plâtre firent de ravissantes mansardes. Il y faisait un peu chaud en été et, en hiver quand la bise glacée faisait grincer les grilles, on la sentait bien passer dans les interstices du toit. Mais cela nous était bien égal. Pour nous réchauffer, nous chantions Béranger:

Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans!

Les belles chambres restèrent pour les pensionnaires. L'en vint.

Alors, ce fut dans la maison un tintamarre invraisemblable. Nous étions vingt à table. Aujourd'hui encore, je ne comprends pas comment ma mère a pu y tenir, malgré son admirable vaillance et sa constitution de fer, d'autant moins que les cuisinières et les bonnes, elles, n'y tenaient pas du tout, et filaient les unes après les

autres, à peine entrées. Homme de cabinet et d'étude, mon père n'aimait pas le bruit, en sorte que le fardeau de l'énorme maisonnée pesait presque entier sur ma mère.

Elle dut se consacrer surtout aux pensionnaires et à leur bien-être et nous informa que nous eussions à faire nous-mêmes notre service. On se le tint pour dit : occupée comme elle l'était, ma mère n'avait pas le temps de répéter les choses.

Avec deux de mes frères, j'occupais une mansarde où il y avait trois lits en fer, avec trois paillasses, trois petites tables de sapin blanc, faisant fonction de lavabos, trois chaises de paille, une armoire et une grande table où nous gribouillions nos livres d'école : un dortoir de caserne. Nous faisons chacun notre lit et nous balayions le plancher et essayions la poussière à tour de rôle. Le « service » alternait tous les huit jours. Nous vivions en paix. Quelquefois, pourtant — assez souvent même — nous nous battions ; quand cela ne faisait pas trop de vacarme, mon père nous laissait faire. Il était d'avis qu'il faut que jeunesse s'ébatte. Nous avions aussi, chacun, une petite boîte en carton — j'ai encore la mienne — avec un étui à aiguilles, du coton blanc et du coton noir et un morceau de cire blanche pour cirer le fil, afin qu'il tint mieux ; cela nous servait à recoudre les boutons et à raccommoquer nos gilets et nos chaussettes. Pour les trous aux bas, nous nous adressions à nos sœurs. Ma mère nous avait déclaré que tout cela était notre affaire. Il va sans dire que nous cirions nous-mêmes nos souliers. De temps à autre, ma mère faisait la tournée des chambres et des armoires. Quand tout n'était pas en ordre, nous étions grondés.

Cela marchait très bien. Nous n'étions pas plus mal vêtus, ni plus sales que nos camarades qui avaient des filles de chambre pour les servir.

Quand, à seize ans, je sortis du collège pour entrer à l'académie, mon père me fit venir dans sa chambre, alluma une pipe et me tint ce discours :

« Mon garçon, te voilà étudiant ; je te payerai tes semestres, mais je ne puis pas faire davantage. Tes frères et tes sœurs ont plus besoin de moi que toi. Donc, si tu veux avoir de l'argent de poche, et il t'en faudra, eh bien ! tu te le procureras où tu pourras. Ici, il n'y en a point. »

C'était clair et précis. Je ne demandai pas d'explications plus détaillées ; je courus en ville. Un de mes anciens camarades de collège, qui ne s'était pas senti de goût pour Sophocle et Cicéron, était groom à l'hôtel Bellevue. J'avais gardé avec lui d'excellentes relations. Je le trouvai qui rinçait des bouteilles au fond d'une cour. Je lui demandai s'il n'y avait pas dans la maison quelque famille étrangère qui cherchât des leçons de français.

— Tu tombes bien, me dit-il ; je viens justement d'entendre une dame anglaise demander au portier s'il ne lui saurait pas un maître pour ses trois moutards, deux garçons et une fille ; c'est au 27.

J'y volais et me présentai à la dame. Dix minutes après, je ressortais : deux heures de leçons à donner chaque jour, de trois à cinq heures de l'après-midi ; quinze francs d'honoraires par semaine. C'était le Pérou ! Je courus conter ma chance à ma mère. Il n'y eut pas à Lausanne, ce jour-là, de garçon plus heureux que moi. Je me sentais grandi d'une coudée. Je gagnais ma vie ; j'étais un homme.

Dès lors, j'ai donné d'autres leçons, j'ai fait des comptes rendus du Grand Conseil pour la Gazette de Lausanne, j'ai fait des copies, des traductions ; j'ai toujours eu de l'argent. J'en ai parfois prêté à des camarades plus riches que moi, qui ne m'ont pas remboursé. Je me souviens encore du jour glorieux où j'allai acheter à la « Ville de Paris », place St-François, un habit noir pour mon premier bal : 70 fr., payés comptant. Et quand je fus recruté dans la 3^{me} compagnie des carabiniers, c'est moi qui payai mon uniforme, du chapeau à plumes jusqu'aux guêtres. L'Etat n'équipait et n'habillait pas encore les troupes dans ce temps-là et personne ne songeait à trouver les « charges militaires » trop lourdes. Mais on se tenait plus droit dans un uniforme qu'on avait payé soi-même.

Il n'y a rien de remarquable dans tout cela et si je vous en parle, ce n'est pas pour me vanter. Je sais que la grande majorité des jeunes hommes ont eu et ont encore à lutter avec des difficultés bien plus grandes et que j'ai été au nombre des privilégiés de ce monde. Mais vous m'avez demandé des impressions et des souvenirs de jeu-

nesse et je vous donne ceux qui me sont le mieux restés.

L'habitude où mes parents m'ont mis dès le collège de faire mes petites affaires moi-même m'a toujours été extrêmement utile. Quand j'entraî à l'école de recrues, je ne fus pas emprunté pour faire mon lit et j'avais vraiment un très joli talent pour cirer les souliers ; mon caporal de chambre Charles Troillet, de Daillens, m'en fit ses compliments. A la cuisine, je me fis remarquer par le chef d'ordinaire pour ma dextérité à peler les pommes de terre ; elle me valut d'être admis à la faveur des croûtons de moutelle de bœuf.

J'ai appris de la sorte que tout ce qu'on fait mérite d'être bien fait, qu'il n'y a pas de sot métier et que ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, c'est le travail. Toutes vérités qui courent les rues mais qu'il faut avoir expérimentées pour en apprécier la mirifique saveur. Je garde à mon père et à ma mère une reconnaissance très vive pour m'avoir appris de bonne heure à mettre la main à la pâte.

Lausanne, décembre 1902.

Ed. Secretan.

LES VISITES DU JOUR DE L'AN

*Le premier janvier nous invite
A faire à tous une visite,
Et que cela plaise ou dépite,
Il faut que l'on se précipite
Afin de bacler tout de suite
La corvée absurde et maudite.
Pendant ce mois hétéroclite,
La gourmandise est interdite :
Pas le temps d'arroser la truite
Ni la dinde savamment cuite,
D'un flacon de Château-Lafite :
Pas moyen de vivre en ermite,
Ni de contempler un beau site
Evocateur de Théocrite...
Allons hop ! hop ! que l'on s'agite,
Et munis d'une liste écrite
Avec un soin de carmélite,
Qu'on escalade à la va-vite
Les étages de chaque gîte.*

*Grave comme un bronze annamite,
On entre, on salue, on débite
Une phrase bien ou mal dite.
On s'assied, puis on en est quitte
Pour quelque banale redite :
On parle de l'appendicite,
Du vin que l'on réhabilite,
Et... des trois dents de la petite ;
Un vieux monsieur grognon s'irrite
D'un scandale qui s'ébruite :
Un laideron dont la conduite
Vertueuse est sans grand mérite,
Flétrit le plaisir illicite.
A grignoter on vous incite :
Gloutonnement on ingurgite
Des bonbons bravant la gastrite ;
Parfois, la mine déconfite
De quelque beauté qui s'effrite
Ou bien un fâcheux qu'on évite
Rapidement vous met en fuite.*

*Souvent, ce gêneur que l'on quitte
S'acharnant à votre poursuite,
Devenant votre satellite
De salon en salon gravite
Sans se lasser dans votre orbite,
Au repos la nuit vous incite,
Sans hésiter, on en profite
Pour quitter sa mine hypocrite
Et rentrer voir si Marguerite,
Une cuisinière émérite,
Fait mijoter dans la marmite
La poule au pot qui sollicite
Votre palais de sybarite.*

Georges Esclavy.

Trop aimable. — Mme X. rencontre un habitué de la maison :

— Faites-nous l'amitié, cher monsieur, de venir passer la soirée chez nous ; on fera un peu de musique, ma sœur chantera, et, à minuit précis, on soupera.

— Avec plaisir, madame. A minuit, je serai chez vous.

Chez le coutelier. — Le marchand. — Vous désirez, monsieur ?

Le client. — Je voudrais un couteau.

Le marchand. — A une ou plusieurs lames ?

Le client. — Oh ! les lames ne sont pas nécessaires. L'important c'est qu'il y ait un tire-bouche !

VENTE D'UN SERVAN



N pouvait vendre ou acheter le génie familial d'une maison. Mais la légende oublie de nous dire quel était le prix courant.

Un propriétaire du Pays-d'Enhaut, ayant un servan qui, par raison d'âge sans doute, ou faute de bons soins, était devenu paresseux et qui plus est méchant, résolut de s'en débarrasser et de le vendre pour se « faire de la monnaie ». Il appela son malicieux lutin, puis l'enchaîna et se mit en route pour le conduire à l'acquéreur. Il eut en chemin beaucoup de peine. Tous ceux qui le virent passer racontent que le pauvre homme suait sang et eau, en tirant avec beaucoup d'effort une longue chaîne, au bout de laquelle il n'y avait... rien du tout. « Le servan faisait résistance, bien sûr ! »

LA CHAPELLE D'EYSINS



Le gracieux petit temple de Signy-Eysins, si caractéristique avec son clocher élané et sa terrasse ombragée... surtout en été, est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous attardions à le décrire. Construit en 1900, et inauguré, sauf erreur, la même année, il n'a pour ainsi pas d'histoire. Aussi n'est-ce point de lui que nous voulons parler.

Le nouveau Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, à l'article Eysins, assure que, depuis 1418 il existait dans ce village une chapelle dédiée à Saint-Georges et qu'un document de 1555, fait mention d'une cure placée sous le même vocable.

En ce qui concerne cette dernière nous croyons qu'il y a erreur, car à notre connaissance les seules cures, dont les communiens aient jamais dépendu, soit avant soit après la Réformation étaient celles de Nyon dont ils faisaient partie au point de vue paroissial. Peut-être s'agit-il de la résidence du desservant de la chapelle de Saint-Georges ? Cette possibilité n'est pas exclue, mais dans ce cas on ne peut guère parler d'une cure au vrai sens du mot.

Par contre, le renseignement relatif à l'érection d'une chapelle consacrée à Saint-Georges est rigoureusement exact. Malheureusement on ignore la date précise ainsi que les circonstances qui ont présidé à la fondation de celle-ci. Tout porte à croire que le lieu de culte desservi selon toute vraisemblance par un membre du clergé de Nyon, fut construit et doté par les habitants d'Eysins et de Signy, comme cela a été le cas pour le temple actuel.

D'ailleurs cet ancien sanctuaire semble avoir été peu important puisque les visites épiscopales de 1417, 1481 et 1518, ne la mentionnent pas.

En revanche, on est mieux renseigné sur sa situation. Les archives communales d'Eysins possèdent, en effet, un registre cadastral de la seconde moitié du XVIII^e siècle dans lequel, au folio 70 verso, on lit ce qui suit (nous abrégeons un peu le texte original afin de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs) :

« L'an mil sept cent soixante et quinze et le » vingt-neuvième jour du mois d'aoust, à l'ins- » tance et par devant moi, Salomon Nicolas Gi- » vel, bourgeois de Payerne, commissaire réno- » vateur des droitures féodales appartenant à » Leurs Excellences de Berne, rière le village et » territoire d'Eysins dépendant de Leur Château » de Nyon.

» Des anciens biens communs, situés au lieu » dit à Saint-Georges, le cimetière appelé de » Saint-Georges, contenant sexte et vingtqua- » train de pose (environ 9 ares) limitant la vi- » gne de Jean Olivier de joux et bise, celle de » Claire Martin, veuve de Daniel Dessonnaz et » d'André-Frédéric Baulet dites de l'Ochettaz » du côté du lac, les vignes de Pierre Olivier, de » François-Etienne Olivier, de Claudine Gran- » ger, femme de Jean Stutzkerberger avec en » partie la chentre de la dite veuve Dessonnaz de » vent et l'entrée du chemin commun sortant du » dit cimetière de bise ».

A noter que ce terrain n'était soumis au payement d'aucune redevance annuelle quelconque.

En comparant le plan de l'époque avec celui du